Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL342026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHARLES, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS ET REPRESENTES : 15

DELIBERATION RECEPTIONNEE EN PREFECTURE LE :

DELIBERATION PUBLIEE LE :

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal
COURENQ-THOMAS Julie

ONT DONNE PROCURATION :
COSTER Mathieu à AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien

SECRETAIRE DE SEANCE :
BIBOLLET Benoît

DÉLIBÉRATION N°34/2026 - AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes,
Vu la délibération n°43/2025 portant dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et décidant le transfert du budget du CCAS au budget principal,
Vu la délibération n°01/2026 du 4 mars 2026 portant reprise anticipée du résultat 2025 du Budget principal,

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.
Du fait de la dissolution du CCAS décidé par délibération n° 43/2025 visée ci-dessus, le résultat de clôture du CCAS est transféré au budget principal.

Considérant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL342026-AR

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	68 960,36
Résultats antérieurs reportés :	
a) *Report cumulé en fonctionnement au BP au 01/01/2025 (résultat de clôture de l'exercice N-1)*	*106 102,69*
b) *Montant affecté au 1068 en 2025 (part affectée à l'investissement : exercice N)*	*19 100,00*
c) *Transfert du résultat du budget périscolaire dissout au 31/12/2024*	*27 809,85*
Résultats antérieurs reportés au 01/01/2025 : a-b+c	114 812,54
Résultat de clôture du CCAS 2025	-2 238,16
Résultat de clôture à affecter	**181 534,74**
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	-2 705.73
Résultat d'investissement reporté 2024	559 589,00
Résultat d'investissement de clôture	**557 513,27**
Solde des restes à réaliser d'investissement	-298 780,19
Besoin de financement	0.00
Excédent de financement (Résultat de clôture + RAR)	258 733,08
PROPOSITION D'AFFECTATION :	
Excédent de fonctionnement reporté (compte R/002)	**181 534,74**
Excédent d'investissement reporté (compte R/001)	**557 513,27**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE,** d'affecter les résultats définitifs comme suit :

Reprise au R001 – Excédent d'investissement reporté : 557 513,27 €

Reprise au R002 – Excédent de fonctionnement reporté: 181 534.74 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

Le Maire
François CHARLES

MAIRIE DE CHAPEIRY (Haute-Savoie)